



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Le gouvernement n'indexe qu'à moitié les deux tiers des prestations d'aide sociale **Une décision inacceptable ! Indexez complètement !**

QUÉBEC, le 25 novembre 2005 – Le **Collectif pour un Québec sans pauvreté** refuse la décision annoncée aujourd'hui par le **gouvernement du Québec** de n'indexer qu'à moitié les prestations d'aide sociale des prestataires jugées sans contraintes sévères à l'emploi. Il somme le gouvernement de renverser cette décision, de réparer la demi-indexation effectuée en 2005 et d'indexer complètement l'ensemble des prestations d'aide sociale en 2006 au taux de 2,43 % appliqué aux prestataires jugés avec contraintes sévères à l'emploi.

« La décision d'aujourd'hui est non seulement inique, elle est illégale. En effet, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* impose l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté, rappelle **Vivian Labrie**, porte-parole du Collectif. En n'indexant qu'à moitié les prestations des personnes jugées aptes au travail, le gouvernement choisit de réduire le pouvoir d'achat de personnes qui, avec un revenu de 537 \$ par mois, sont déjà les plus pauvres de la société québécoise. Il vient chercher plus de 21 M\$ dans les protections sociales de personnes qui sont déjà en déficit sévère de couverture de leurs besoins. Et il le fait tout en se faisant complice, dans ses choix fiscaux, de l'énorme enrichissement des plus riches. C'est ignoble et indigne de l'idéal de solidarité de notre société. »

« En plus, malgré l'obligation que lui fait la loi de lutter contre les préjugés, le gouvernement se rend coupable à nouveau de discrimination entre personnes dites aptes et non aptes au travail. Pourtant le coût des nécessités de base augmente de la même manière pour tout le monde. Il faut blâmer très sévèrement le **Conseil du Trésor** et sa présidente, **Monique Jérôme-Forget**, de même que le Premier ministre, **Jean Charest**, pour imposer au ministère responsable de la Solidarité sociale des contraintes aussi scandaleuses. »

Selon le Collectif, la décision d'aujourd'hui remet dans le champ de la charité privée ce qui devrait être de l'ordre de la solidarité publique. Elle vient ironiquement défaire l'effort que feront les QuébécoisEs dans les prochaines semaines à la veille de Noël pour améliorer l'ordinaire de leurs concitoyenNEs les plus pauvres. En effet aucune guignolée ne pourra jamais réparer le trou que le gouvernement vient de rajouter dans les revenus des gens avec qui la société voudrait se montrer solidaire. En fait, il faudrait des guignolées comme celles qui auront lieu dans les prochaines semaines à chaque semaine de l'année seulement pour réparer le déficit humain qui vient d'être créé. Le Collectif appelle donc les personnes, les organisations et les médias qui participeront à ces guignolées à signifier à cette occasion leur indignation en même temps que leur contribution.

Alors que les prestations des personnes jugées avec contraintes sévères passeront comme il se doit de 793 \$ à 812 \$ par mois en janvier 2006 (avant le remboursement de TVQ), les prestations des personnes jugées aptes au travail, qui déjà avaient été privées de la moitié de l'indexation de janvier 2005, ne seront indexées qu'à la moitié du taux retenu de 2,43 %, soit un taux de 1,21 %, pour passer de 537 \$ à 543 \$.

- 30 -

Renseignements : Solène Tanguay, responsable des communications, 525-0040, cellulaire : (418) 254-7238.
Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

